

*Statut de la femme***ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Français]

**LA LOI DE 1974 MODIFIANT LA LÉGISLATION
(STATUT DE LA FEMME)**MESURE VISANT À ASSURER L'ÉGALITÉ DE STATUT AUX
PERSONNES DE SEXE MASCULIN ET FÉMININ AUX TERMES DE
CERTAINES LOIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-16, tendant à modifier certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et féminin, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

● (2010)

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur le président, au moment de l'ajournement de ce débat à 5 heures, j'étais en train de mentionner qu'autrefois les employées féminines pouvaient être congédiées à cause d'une grossesse ou à la suite d'un accouchement. Aujourd'hui, ce n'est pratiquement plus le cas, ni parmi les employés fédéraux non-fonctionnaires, ni même dans l'entreprise privée. Il y a donc eu une évolution dans la loi. Des représentations ont été faites à cet effet par des organisations qui défendaient le rôle de la femme dans l'entreprise, et cela a été compris par les employeurs.

Monsieur le président, il y a aussi dans le bill omnibus un amendement qui a attiré mon attention et que j'approuve entièrement. Il s'agit du corps des cadets patronné par le ministère de la Défense nationale. Jusqu'à maintenant, le ministère n'acceptait que des garçons dans ce corps de cadets, et dans la modifications que le ministre propose, il s'agit de changer ce terme «garçon» pour «personne», ce qui permettrait à des jeunes filles de participer activement à ces corps de cadets. Or, encore là, monsieur le président, même si la loi ne le permettait pas, le ministère de la Défense nationale tolérait depuis au moins deux ans que les jeunes filles fassent partie des corps de cadets. En fait, il y a quelques jours, j'assistais, à La Sarre, dans ma circonscription, au dixième anniversaire de fondation du corps des cadets, et j'ai remarqué que plusieurs jeunes filles en faisaient partie. En visitant les divers kiosques d'information, nous avons été à même de constater que les jeunes filles, particulièrement dans le domaine des communications, se tiraient très bien d'affaire parmi les garçons faisant partie de ce corps de cadets. Elles ont prouvé qu'elles étaient capables de fournir les renseignements demandés, qu'elles étaient capables de trouver les coordonnées sur les cartes de la région, et ainsi, le cas échéant, de pouvoir rendre des services et même diriger, si besoin était, des participations à un corps militaire. Or, j'appuie cette disposition du bill C-16 qui permettra en fait l'enrôlement de jeunes filles dans ces corps de cadets. Depuis qu'on a décidé que l'année 1975 serait l'Année de la femme au Canada, les journaux en particulier, et la presse parlée, ont donné beaucoup de publicité à cette Année de la femme. Et cette publicité n'a pas toujours été à l'avantage de la femme. Même si on a voulu libérer ou penser libérer la femme dans toutes ses activités journalistiques ou ailleurs, il semble qu'on a voulu par cette publicité ridiculiser le rôle de la femme au foyer, et c'est malheureux. On a tenté de faire croire que la femme n'avait plus sa place au foyer, que sa place était uniquement à l'extérieur, qu'elle ne

[M. l'Orateur adjoint.]

pouvait être utile qu'à l'extérieur du foyer, ce qui est complètement erroné, à mon avis, monsieur l'Orateur.

Dernièrement, dans le nord-ouest du Québec, en Abitibi, il s'est tenu une réunion groupant plus de 250 femmes de l'Abitibi, une réunion dans le cadre d'un projet pour la promotion de la femme, et cette journée a permis aux participantes de faire le point sur leur situation et de faire des réflexions sur de nombreux thèmes de la vie d'aujourd'hui. Ainsi, pour elles, la publicité rend la femme médiocre, en laissant croire que la mère ou l'épouse qui demeure au foyer n'apporte rien à la société. Selon les participants, la femme au foyer apporte des valeurs humaines; elle prépare la société de demain en donnant la vie d'abord, en éduquant ses enfants, et en leur donnant le sens des responsabilités morales et sociales, la famille étant la base de la société.

Monsieur l'Orateur, n'avons-nous pas vu ou entendu assez souvent des juges de la Cour du bien-être mentionner que la délinquance juvénile, par exemple, était le fait généralement de la désertion de la femme du foyer. On a déploré ce fait. Or, chercher par une publicité massive et bien orchestrée à faire croire que la place de la femme n'est plus au foyer, eh bien, c'est favoriser cette délinquance juvénile. Le rôle de la femme doit d'abord être celui de son foyer, et lorsque de longues heures l'appellent à l'extérieur, surtout lorsqu'elle a de jeunes enfants, cela l'empêche de donner son plein rendement, à un endroit ou à un autre.

Il y a un autre rôle qui est important: celui que la femme joue au sein de la famille. Elle ne peut mieux que s'engager au sein de la société. Du côté de la religion, par exemple, on souligne que la femme qui croit au Christ donne une autre dimension aux valeurs morales et humaines et qu'elle s'engage avec plus de sérénité. Or, monsieur l'Orateur, cela aussi est important. Les valeurs humaines, on a tendance à trop les oublier ces temps-ci, ce qui nous conduit fatalement à l'oubli de l'autorité. On a prêché depuis une quinzaine d'années surtout au Québec la libéralisation envers l'autorité de sorte que l'on ne respecte presque plus rien. On ne respecte plus l'autorité, on ne respecte plus l'autorité des parents, on ne respecte plus l'autorité d'un gouvernement de quelque échelon que ce soit. On se fiche des lois et on est étonné de voir tout ce qui se produit. C'est un fait important, je crois, et on doit y revenir et insister pour que la femme qui le désire, qui a de jeunes enfants, puisse consacrer tout son temps à l'éducation de ses enfants. Il y a une dizaine d'années, une banque a fait un relevé de recherches sur la valeur monétaire d'une épouse, sur ce qu'on devait la payer pour le travail qu'elle faisait au foyer. Cela aurait été passablement dispendieux.

● (2020)

Or, voici ce qu'on constatait il y a 10 ans. On a évalué le travail quotidien de l'épouse de la façon suivante: comme bonne d'enfants, \$55.63 par semaine; diététicienne, \$3 par semaine; celle qui fait des emplettes, \$4.95; cuisinière, \$32.75; laveuse de vaisselle, \$9.30; ménagère, \$26.25; blanchisseuse, \$11.21; couturière, \$3.25; infirmière pratique, \$1.20; concierge, \$3.83; jardinière, \$3.57; chauffeur, \$4.44 par semaine. Cela fait \$159.38, et cela il y a 10 ans.

Monsieur l'Orateur, si l'on était obligé de payer les épouses selon ce tarif-là, je pense qu'il y aurait beaucoup plus d'hommes qui laveraient eux-mêmes la vaisselle, qui feraient le ménage et qui feraient des courses, mais tel n'est pas le cas. Il reste quand même que l'épouse au foyer